



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025 DE L'ASSOCIATION LUDIK'AMIS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale (AG) ordinaire 2025 de l'association LUDIK'AMIS

L'assemblée générale ordinaire 2025 de l'association LUDIK'AMIS s'est tenue le Mercredi 5 septembre 2025 à la Salle des fêtes de la Mairie d'Igny de 20h à 22h.

Accueil des adhérents

Le Bureau de Ludik'amis accueille les adhérents présents pour cette première AG ordinaire de Ludikamis.

Adhérents absents non représentés ou n'ayant pas voté par correspondance :

Battet, Besse, Coffe, Gaudiller, Glatigny, Grenard, Laniez, Marceau, Montchaussat, Pontonnier Baudin, Ressler
--

Le bureau indique qu'il résulte de la feuille de présence émargée que le nombre de présents (10), de représentés (0) et de votants par correspondance (1) est de 11 adhérents représentant 50% d'adhérents. Il précise que l'assemblée générale peut valablement se tenir et il invite les adhérents à désigner le président de cette assemblée.

1 - Election du président de la présente assemblée (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, désigne Ariel LECCA en qualité de président de séance. »

POUR (Nombre adhérents) : 10

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

10 votes exprimés

→ La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.

2 - Election du secrétaire de la présente assemblée (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, désigne Antoine LECCA en qualité de secrétaire de séance. »

POUR (Nombre adhérents) : 10

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

10 votes exprimés

→ La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.

3 - Election du scrutateur de la présente assemblée (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, désigne Antoine LECCA en qualité de scrutateur de séance. »

POUR (Nombre adhérents) : 10

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

10 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

4 - Présentation et approbation du rapport moral (et d'activités) (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve le rapport moral (et d'activités), avec la suppression de la présence de l'association au forum des associations de Vauhallan, présenté par Ariel LECCA, président de l'association LUDIK'AMIS. »

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

5 - Changement adresse siège social association Ludik'amis (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, autorise le président de l'association Ludik'amis à effectuer le changement d'adresse du siège social de l'association Ludik'amis (« Mairie d'Igny 23 avenue de la division Leclerc 91430 IGNY » en remplacement de « 14 allée Jacques Cartier 91430 IGNY »)»

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

6 - Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01 septembre 2024 au 31 aout 2025 (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve les comptes de l'exercice du 01 septembre 2024 au 31 aout 2025 sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition. A savoir :

- Recettes : 336 € (cotisations adhérents)
- Dépenses : 268,42 € (achat jeux (loterie), achat jeux (fonds association), publicité et publication, site internet)

Il en résulte un résultat positif de 67,58 € »

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

7 – Examen et approbation du budget prévisionnel pour l'exercice du 01 septembre 2025 au 31 aout 2026 (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 01 septembre 2025 au 31 aout 2026 sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition. A savoir :

- Recettes : 550 € (cotisations adhérents, subvention mairie)
- Dépenses : 550 € (achat jeux (loterie), achat jeux (fonds association), site internet, organisation évènement, fourniture entretien jeux) »

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

8 – Fixation des cotisations d'adhésion pour la saison 2025 - 2026 (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe les cotisations pour l'exercice du 01 septembre 2025 au 31 aout 2026 aux mêmes valeurs que celles de l'exercice 2024-2025 selon le tableau ci-après :

Type d'adhésion		A partir de Sept.	A partir de Jan.	A partir de Mai
Individuelle		15 €	12 €	9 €
Couple/Famille	Valable pour toute la famille	20 €	16 €	12 €
Tarif réduit	Réservée aux mineurs, étudiants et aux personnes en recherche d'emploi	10 €	8 €	6 €

Il est également possible pour des personnes non adhérentes à l'association de participer ponctuellement à des soirées ludiques pour un montant de 5 € par soirée.

»

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

9 – Désignation des membres du bureau (Majorité simple)

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, confirme Mr Ariel LECCA en tant que président de l'association. »

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, confirme Mr Ariel LECCA en tant que trésorier de l'association. »

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, confirme Mr Antoine LECCA en tant que secrétaire de l'association. »

POUR (Nombre adhérents) : 11

ABSTENTION (Nombre adhérents) : 0

CONTRE (Nombre adhérents) : 0

11 votes exprimés

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.**

10 – Questions diverses (Aucune majorité requise)

Mme Pedro informe l'association qu'il est possible pour les associations de passer par la Mairie pour la commande et l'impression de Flyers. Le président de l'association se renseignera auprès de la Mairie sur les conditions associées (domiciliation de l'association, processus, cout, ...).

Une question a été posée par Mme Pedro sur l'éventuelle protection des boîtes de jeux de société (par exemple avec une plastification). Le président de l'association a confirmé qu'aucune dégradation des jeux utilisés ou empruntés lors de la saison 1 n'a été constatée. Cela est sans doute dû au fait que l'association est récente, ne dispose que d'un nombre limité d'adhérents et que les adhérents sont précautionneux avec les jeux. En conséquence, il est convenu qu'à ce jour il n'est pas nécessaire de procéder à une protection supplémentaire des boîtes de jeux. Le sujet sera réévalué, si nécessaire, lors des prochaines saisons.

Mme Giband Jacquet a soulevé la question de la durée de mandat des membres du bureau de l'association. Après vérification par le président, il s'avère que cet élément est déjà précisé dans les statuts à l'article 10 :

« L'assemblée générale désigne, parmi ses membres, un bureau composé de 2 à 6 membres élus pour une année dont :

- un(e) Président(e),
- un(e) Trésorier(e),
- si besoin un(e) secrétaire,
- si besoin des adjoint(e)s, »

Mme Fruchet a proposé que certaines soirées ludiques prévues le vendredi soir soient déplacées au Samedi soir. Après discussion et accord avec les adhérents présents, il a été convenu que le président de l'association essaierait de changer 3 à 5 des dates prévues pour la saison 2025-2026 d'un vendredi à un samedi (si des dates sont disponibles pour la salle utilisée).

Mme Giband Jacquet a souligné que les horaires des soirées ludiques (20h à minuit) ne permettaient peut-être pas aux adhérents « Famille » de participer à un nombre significatif de soirées ludiques et a suggéré d'organiser quelques rencontres ludiques les samedi après-midi. Après discussion, il a été convenu que le président évaluerait, notamment pendant le forum des associations et/ou en consultant l'ensemble des adhérents si le besoin d'organiser quelques rencontres ludiques le samedi après-midi (par exemple de 15h à 17h30) est avéré. Si cela est le cas et si la salle est disponible, le président organisera 2 à 3 rencontres ludiques le samedi après-midi pour la saison 2.

Mr Gattelier a évoqué le sujet de la communication entre les membres de l'association qu'il pense pouvoir être améliorée par exemple au sujet des jeux que certains adhérents voudraient mettre à disposition. Le président de l'association a rappelé qu'à ce jour les modes de communication suivant étaient disponibles via le site internet Ludik'amis :

- Formulaire de contact (adhérents vers président)
- Inscription à la newsletter (président vers adhérents)
- Formulaire d'inscription soirées ludiques (adhérents vers président)
- Commentaires sur articles du blog et sur événements (tous)
- Page Forum (tous)

Il a été convenu qu'un mode de communication plus convivial entre l'ensemble des membres pouvait être mis en place par exemple en créant un groupe ou une communauté WhatsApp. Le président de l'association va étudier le mode qui lui semble le plus adapté (groupe ou communauté WhatsApp) et le mettra en place.

Aucun autre sujet n'ayant été soulevé, le président de l'association Ariel LECCA, remercie l'ensemble des adhérents présents pour leur participation et leur contribution à cette première AG ordinaire de Ludik'amis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le président, Ariel LECCA

Le secrétaire, Antoine LECCA

